

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°53-2023	<u>CONTRATS – CONVENTIONS</u> Journées Européennes du Patrimoine <ul style="list-style-type: none">• Convention de partenariat à intervenir avec l'office de tourisme de Clisson pour l'édition 2023 de ces Journées Européennes du Patrimoine
-------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention de partenariat à intervenir entre l'office de tourisme de Clisson et la ville de Clisson ;

Prend la décision suivante :

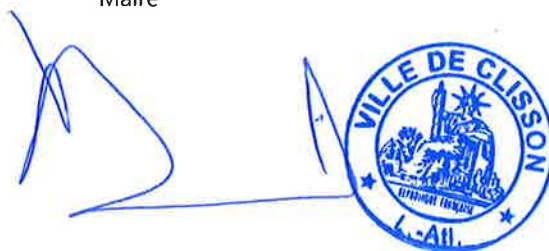
- Article 1. **ACCEPTÉ** les termes de la convention à intervenir avec l'office de tourisme de Clisson, qui définit les engagements de la Ville et de l'office de tourisme pour l'organisation des Journées Européennes du Patrimoine 2023.
- Article 2. **CHARGE** le pôle 'Services techniques', le service 'Animation Culture et Sport' et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 04 mai 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise en Préfecture le **10 MAI 2023**

Et affichée le **11 MAI 2023**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRATS - CONVENTIONS Journées Européennes du Patrimoine Convention de partenariat à intervenir avec l'office de tourisme de Clisson pour l'édition 2023 de ces Journées Européennes du Patrimoine

Date de transmission de l'acte : 10/05/2023

Date de réception de l'accusé : 10/05/2023
de réception :

Numéro de l'acte : DEC-53-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230504-DEC-53-2023-CC

Date de décision : 04/05/2023

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.9. Culture
8.9.3. Autres